



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

Dossier suivi par : Josiane RAYMOND  
Téléphone : 04.71.63.85.42  
Courriel : j.raymond@inao.gouv.fr

N/Réf. : 21 – DL/JR/NF – 280

V/Réf. : PP/SCF/JC

Objet : Examen du projet de modification  
n° 2 du Plan Local d'Urbanisme  
de MIREFLEURS

**Monsieur Le Président  
Mond'Arverne Communauté  
ZA Le Pra de Serre  
63960 VEYRE MONTON**

*A l'attention de Monsieur Johann COLIN*

Aurillac, le 20 Octobre 2021

Monsieur Le Président,

Vous avez consulté l'INAO par courrier du 15 octobre 2021 sur le projet de modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de MIREFLEURS.

La commune de MIREFLEURS est incluse dans :

- l'aire géographique de l'AOP viticole "Côtes d'Auvergne"
- l'aire géographique d'affinage de l'AOP fromagère "Saint Nectaire",
- l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées (I.G.P.) "Jambon d'Auvergne", "Porc d'Auvergne", "Puy de Dôme", "Saucisson sec d'Auvergne / Saucisse sèche d'Auvergne", "Val de Loire" et "Volailles d'Auvergne".

Le projet de modification vise à faire évoluer le zonage d'un terrain communal non bâti de AUe en Ue afin de permettre son ouverture à l'urbanisation avec l'installation d'un cabinet de kinésithérapeutes. Par ailleurs, une modification du règlement écrit de la zone Ue est nécessaire pour introduire des dispositions spécifiques concernant le risque ruissellement.

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP et IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice et par délégation,  
Par empêchement de la Déléguée Territoriale,  
Le Délégué Territorial Adjoint,

Dominique LANAUD

**Copie : DDT 63**